

TABLEAU 10
ÉVALUATION DES COTISATIONS ET IMPÔTS À VIE INDIVIDUELS VERSÉS
ENTRE 25 ET 65 ANS, PAR DEGRÉ DE SCOLARITÉ ET SEXE, DOLLARS 1990

	Scolarité		
	0-8 ans	12 ans	Diplôme
Hommes	\$	\$	\$
Impôt sur le revenu fédéral	133 000	220 000	447 000
Taxes fédérales à la consommation	56 000	66 000	93 000
Impôt sur le revenu provincial	92 000	134 000	281 000
Taxes prov. à la consommation	56 000	64 000	91 000
Cotisations à l'AC	14 000	19 000	22 000
Femmes	\$	\$	\$
Impôt sur le revenu fédéral	26 000	72 000	195 000
Taxes fédérales à la consommation	20 000	28 000	48 000
Impôt sur le revenu provincial	18 000	45 000	134 000
Taxes prov. à la consommation	19 000	28 000	48 000
Cotisations à l'AC	4 000	10 000	17 000

Source : Voir le tableau 9.

L'homme moyen comptant moins de neuf années de scolarité versera environ 14 000 \$ au régime d'assurance-chômage sur une période de 40 ans de travail, contre 22 000 \$ pour un diplômé universitaire. Pour une décrocheuse, la cotisation à vie à l'AC s'établit à 4 000 \$ contre plus de quatre fois cette somme pour une diplômée universitaire (17 000 \$).

c) L'ACCROISSEMENT DES PRESTATIONS DE LA SÉCURITÉ DU REVENU

Les personnes qui ont moins de neuf années de scolarité recevront davantage d'argent de l'aide sociale et de l'assurance-chômage au cours de leurs quarante années de vie active. Le tableau 11 montre que chez les hommes comme chez les femmes, les décrocheurs recevront au delà de trois fois plus de prestations d'aide sociale que les diplômés universitaires. En fait, une scolarité de 12 années réduit sensiblement la dépendance de l'aide sociale.